



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

IUFM

Question écrite n° 68275

Texte de la question

M. Jean-Jacques Urvoas attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur les conséquences qu'il entend tirer du succès de la journée nationale contre la réforme de la formation des enseignants, organisée le 15 décembre dernier. Lancée à l'appel de plus de vingt organisations de personnels, d'étudiants, de lycéens et de parents d'élèves, elle a réuni sur toute la France des milliers de manifestants. Dans le même temps étaient votées dans nombre d'universités, à l'instar de Rennes-II, Poitiers, Nanterre, Strasbourg, des motions réclamant pareillement le retrait d'un projet perçu comme marquant la destruction du système de formation professionnelle des enseignants, réduit à quelques stages facultatifs. Il apparaît que si une réforme du dispositif actuellement en vigueur peut s'avérer opportune - ni les personnels, ni les étudiants ne le contestent -, elle ne saurait pour autant se faire sans eux. Il lui suggère donc d'y renoncer et d'entamer de véritables négociations avec l'ensemble des organisations représentatives, dont l'objet serait l'élaboration d'un projet ambitieux et consensuel, qui intégrerait dans le système de formation tant la dimension professionnelle que scientifique, et qui contribuerait à une réelle élévation de la qualification des enseignants.

Texte de la réponse

La réforme des conditions de recrutement et de formation des personnels enseignants doit permettre d'améliorer la qualification des personnels, en vue de renforcer la réussite des élèves et de faciliter la mobilité au sein de l'Union européenne. Depuis la mise en oeuvre de cette réforme, les futurs enseignants bénéficient d'une formation de cinq années à l'université, sanctionnée par l'obtention d'un diplôme national de master. Outre des éléments de préprofessionnalisation possibles, dès la licence, sous forme des stages de découverte, la formation initiale des enseignants se développe dans un continuum de professionnalisation sur trois années comprenant les deux années de master et la première année d'exercice en qualité de professeur stagiaire. Les parcours de formation en première puis en seconde année de master comprennent une composante de formation professionnelle de plus en plus importante dans le cursus pour devenir majoritaire en deuxième année, permettant ainsi une préparation progressive et effective au métier d'enseignant. Les étudiants passeront ainsi le concours dotés d'une réelle connaissance de leur futur métier et d'un diplôme de master qui facilitera leur réorientation et leur mobilité dans le parcours LMD en cas d'échec au concours. Par ailleurs, la commission des affaires culturelles et de l'éducation de l'Assemblée nationale a constitué une mission d'information parlementaire sur la formation initiale et les modalités de recrutement des enseignants.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Jacques Urvoas](#)

Circonscription : Finistère (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 68275

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 janvier 2010, page 25

Réponse publiée le : 31 mai 2011, page 5820